



Procès-verbal Conseil Municipal du 30 mars 2016

Séance du 30-03-2016

Convocations et affichage du 22-03-2016

L'an deux mille seize, le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Absents excusés : Madame HERVOCHE Aurélie a donné pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion.

Monsieur ECK Julien a donné pouvoir à Monsieur SEMAM Fayçal.

Monsieur LUNEL Romain a donné pouvoir à Monsieur CHASSIGNET Eric.

Secrétaire de séance : Monsieur BUTAUD Daniel.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2016.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

1- Adoption du Compte Administratif 2015 de la Commune.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame DE PAIX DE COEUR.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat 2015 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice :	210 160.80
- Dépenses de l'exercice :	258 119.99
- Besoin de financement 2015 :	47 959.19
- Besoin de financement 2014 :	7 670.79
- Besoin de financement cumulé :	55 629.98

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	1 340 295.55
- Dépenses de l'exercice :	758 341.52
- Résultat de l'exercice :	581 954.03
- Résultat 2014 disponible :	489 550.83
- Résultat cumulé :	1 071 504.86

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE COEUR, 1ère Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

Madame DE PAIX DE CŒUR propose à l'assemblée de présenter et voter le compte administratif du Service de l'Eau prévu dans l'ordre du jour au point 6. Le Conseil Municipal accepte.

6- Adoption du Compte Administratif 2015 du Service de l'Eau.

Le résultat 2015 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice :	29 853.00
- Dépenses de l'exercice :	627.28
- Résultat de l'exercice :	29 225.72
- Capacité de financement 2014 :	276 131.04
- <u>Capacité de financement cumulé:</u>	305 356.76

Section d'exploitation :

- Produits de l'exercice :	28 300.08
- Charges de l'exercice :	30 507.86
- Résultat de l'exercice :	- 2 207.78
- Capacité de financement 2014 :	2 160.57
- Résultat cumulé :	- 47.21

Résultat de clôture : 305 309.55

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE COEUR, 1ère Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de Gestion 2015 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2015 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

3- Affectation du résultat 2015 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 186 194.98 € au compte 1068 et 885 309.88 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

4- Adoption du Budget Primitif 2016 de la Commune.

Le budget primitif 2016 s'équilibre à 1 986 950.88 € en section de fonctionnement et à 1 065 618.98€ en section d'investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la commune, il comporte des opérations majeures :

Inscrites en investissement :

- réalisation des travaux de l'extension de l'atelier municipal (150 000€)
- rénovation de la voirie du lotissement (230 000€)
- rénovation de la voirie rue des 4 Pommiers (25 000€)
- remplacement de l'abri bus Place de l'Eglise à Aubigny (25 000€)
- acquisitions foncières (123 000€)

L'annuité de la dette 2016 s'élève à 36 624€ dont 28 000 € de capital remboursé et 8 624€ d'intérêts.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

7- Adoption du Compte de Gestion 2015 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2015 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

8- Adoption du Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau.

Le budget 2016 du Service de l'Eau s'équilibre à 30 828 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 335 209.76 €.

La subvention du budget de la Commune s'élève à 29 000 €.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

9- Adoption de la convention d'utilisation des équipements municipaux avec le Comité d'Etablissement SNECMA Montereau.

Afin de définir les modalités d'utilisation des équipements municipaux avec le Comité d'Etablissement SNECMA Montereau il y a lieu d'adopter une convention.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. ECK pouvoir à M.SEMAM

M. LUNEL pouvoir à M.CHASSIGNET.

10- Questions diverses.

Monsieur COMBET fait le point sur l'avancement des travaux concernant l'aménagement du carrefour RD 471/RD 35. Il indique que la fin des travaux était initialement prévue le 4/04/2016. Du fait des intempéries, la mise en œuvre des enrobés sera effectuée début avril. La fin des travaux est prévue le 7/04/2016. Le fonctionnement des feux tricolores sera effectif une fois le passage du Consuel.

Monsieur COMBET indique que ces travaux ont occasionné des désagréments notamment dans les rues de Bussy et des Joncs dû à un flux plus important de véhicules et de camions.

Monsieur BLOINO stipule que le panneau de déviation de l'A5 était inexistant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 20.